

Quelles mesures sont à prendre pour les personnes atteintes de rougeole ?

Il n'existe aucun traitement spécifique mais seulement des médicaments pour atténuer les symptômes. Des mesures d'hygiène sont à respecter pour éviter la transmission du virus :



En hospitalisation

En cas d'hospitalisation des mesures seront mises en place par le personnel soignant :

- > Chambre individuelle, aérée fréquemment,
- > Limitation des déplacements hors de la chambre,
- > Port d'un masque lors de toute sortie de chambre.



A domicile

Durant la période de contagion, il faut éviter les contacts avec l'entourage (en particulier les enfants non vaccinés) et aérer les pièces régulièrement. Si vous avez besoin de vous déplacer, il est nécessaire de porter un masque. Lavez vous les mains régulièrement à l'eau et au savon ou utilisez un produit hydro-alcoolique.



Au travail

Afin de limiter les risques de contagion, il est préférable de rester chez vous :

- > 5 jours minimum à partir du début de l'éruption,
- > Et en période d'épidémie, il est conseillé d'éviter d'aller travailler pendant 10 jours dès l'apparition des premiers symptômes.

Vous devez prévenir votre encadrement ainsi que la médecine du travail

Que faire en cas de contact avec une personne qui a la rougeole ?

Il est nécessaire de s'adresser rapidement à son médecin traitant. Celui-ci vérifiera si vous avez eu la rougeole et si vous avez été vacciné(e). Le cas échéant une mise à jour de votre vaccination pourra vous être prescrite. Si cette mise à jour est réalisée dans les 72h qui suivent le contact, elle peut parfois éviter la survenue de la maladie chez les personnes non-immunisées.

Si vous devez vous rendre chez votre médecin traitant, prévenez-le afin qu'un masque puisse vous être proposé en salle d'attente pour ne pas contaminer d'autres personnes.

Si vous devez vous rendre aux urgences, prévenez le professionnel qui vous accueille afin de porter un masque et d'éviter le contact avec d'autres patients.

VOUS OU L'UN DE VOS PROCHES avez été en contact avec une personne atteinte de ROUGEOLE

Voici quelques
informations
et précautions
simples d'hygiène



Qu'est que la rougeole ?

La rougeole est une maladie hautement contagieuse qui cause de la fièvre et des boutons rouges. Les complications de la rougeole peuvent parfois nécessiter une hospitalisation.

Quels sont les modes de transmission ?

Le virus de la rougeole est très contagieux et se développe dans le nez et la gorge des personnes infectées et se transmet par l'air quand une personne infectée éternue, tousse ou parle. Il peut persister dans l'air jusqu'à deux heures.

Une transmissions est également possible par contact avec des sécrétions (salive, écoulement nasal). Les personnes ayant la rougeole, peuvent transmettre la maladie de 5 jours avant à 5 jours après l'apparition des boutons.

Quels sont les symptômes & quand apparaissent-ils ?

 Les symptômes peuvent commencer à tout moment de 7 à 18 jours après avoir été en contact avec la personne atteinte de rougeole.

Au début la rougeole ressemble à un rhume. Une toux, une fièvre supérieure à 38,5°C, le nez qui coule et des yeux rouges-larmoyants sont courants.



Quelques jours plus tard, des boutons rouges apparaissent sur le visage, puis se répandant sur le reste du corps.

Que puis je faire pour prévenir

LA ROUGEOLE

La vaccination

La vaccination est primordiale. En se vaccinant on se protège et protège les autres. En effet dans le cas d'une couverture vaccinale insuffisante, des épidémies de rougeole peuvent réapparaître.

Le calendrier vaccinal préconise :

- > Une première dose de vaccin trivalent contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à 12 mois,
- > Une deuxième dose du vaccin trivalent entre 16 et 18 mois.

Les personnes nées depuis 1980 devraient avoir reçu au total deux doses de vaccin trivalent, en respectant un délai minimum d'un mois entre les deux doses que vous ayez eu ou non une de ces trois maladies. En effet, le vaccin protège contre les trois maladies. Les personnes qui ont présenté l'une de ces maladies ne sont habituellement pas protégées contre les deux autres. L'administration du vaccin à une personne non immunisée ne présente pas de risque.



Si vous avez eu la rougeole, vous êtes protégé à vie contre celle-ci.

Dans le cas contraire, il est préférable de vous faire vacciner.